



# Comité national de la Biodiversité

## Comité national de la biodiversité du 6 décembre 2022

### Procès-verbal

La troisième réunion plénière de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'est tenue le 6 décembre 2022, en visioconférence, sous la présidence de Mme Bérandère COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'écologie et la vice-présidence de M. Bertrand GALTIER. Elle a réuni plus de 80 membres de l'instance.

#### **1. Introduction de Mme Bérandère COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'Écologie et échanges avec les membres**

En moins de deux mois, les membres ont procédé à l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'instance. Ils éliront le bureau ce jour. Elle se réjouit qu'ils aient accepté sa demande de constitution d'un groupe de travail dédié aux cibles et indicateurs de la SNB. Leur engagement témoigne de la mobilisation toujours plus importante des concitoyens au profit de la biodiversité.

Cette mobilisation oblige le Gouvernement et doit être soutenue y compris financièrement. Telle est l'ambition du Fonds vert de 2 milliards d'euros à destination des collectivités. Il inclut un fonds d'accompagnement de la SNB, doté de 150 millions d'euros, dont :

- 50 millions d'euros pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées ;
- 25 millions d'euros pour la protection des espèces (15 millions pour des mesures favorables aux insectes pollinisateurs et 10 millions pour la conservation et la restauration d'espèces menacées dans le cadre des PNA) ;
  - 20 millions d'euros pour la lutte contre les EEE ;
  - 20 millions d'euros pour la dépollution ;
  - 35 millions d'euros pour la résorption des principaux obstacles à la continuité écologique.

Ce fonds financera des actions de restauration/valorisation/requalification de patrimoines naturels issus des démarches paysagères.

Deux rapports des inspecteurs généraux de l'environnement et du développement durable, ainsi que des finances seront publiés prochainement au sujet du financement de la SNB 2030 et des moyens consacrés aux aires protégées.

Le Conseil national de la refondation (CNR) suit son cours avec succès, notamment sur la thématique de la biodiversité. Trois objectifs ont été définis :

- trouver la méthode et les solutions pour accélérer la protection et la restauration de la biodiversité ;
- réfléchir à la meilleure manière d'impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre de ces solutions ;
- sensibiliser les concitoyens aux enjeux liés à la biodiversité.

Les enjeux de biodiversité doivent être positionnés au même niveau que les enjeux climatiques dans le débat public. Lors du deuxième atelier du CNR, quatre thématiques ont été abordées : fiscalité et outils économiques, cadre de vie et nature en ville, trames et aires protégées, eau et biodiversité. Un troisième atelier est programmé le 6 janvier 2023.

Bérangère COUILLARD défendra les positions ambitieuses de la France et de l'Union européenne à la COP15, aux côtés de Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui sera présent tout au long des négociations.

Bertrand GALTIER remercie la Secrétaire d'Etat, puis invite les membres à s'exprimer. Il précise que Guillaume SAINTENY (GS Conseil) a posé une question sur la publication des décrets relatifs à l'objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN).

Marie-Françoise SLAK (AFES) souligne que les sols hébergent une grande biodiversité et constituent des ressources pour la biodiversité végétale, qui elle-même constitue une ressource et un habitat pour la biodiversité animale. L'objectif ZAN est indispensable à la préservation de la biodiversité et ses habitats.

Bérangère COUILLARD réaffirme l'engagement du Gouvernement en faveur de l'atteinte de l'objectif ZAN en 2050. Le ZAN est effectivement un bon outil pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Néanmoins, la nomenclature fixée par décret, qui distingue les surfaces non artificialisées des surfaces artificialisées, a fait l'objet de remontées assez négatives de la part des collectivités. Les modalités d'application seront revues sur certains territoires, mais assorties de compensations.

Bertrand GALTIER ajoute que Guillaume SAINTENY souhaite savoir si le plan pour la géothermie de surface sera soumis à une évaluation environnementale.

Loïc MARION (CNPN) constate que la France est un pays d'accueil des oiseaux migrateurs et des chauves-souris. Il demande au Ministère de réexaminer la préconisation du CNPN visant à construire les éoliennes à 40 km du littoral.

Bérangère COUILLARD évoque les nombreuses modifications apportées au texte sur les énergies renouvelables (EnR), et réaffirme l'engagement du Ministère en faveur de la préservation de la biodiversité. En raison de la constitution des sols, il s'avère impossible de construire des éoliennes à une telle distance. Bérangère COUILLARD encourage la concertation locale.

Isabelle LAUDON (WWF) rappelle que le Premier Ministre a annoncé l'objectif de 30 % d'aires protégées et 10 % de « zones de protection forte » (ZPF). Afin de préserver la biodiversité, elle préconise un principe d'exclusion des EnR dans les ZPF.

Bérangère COUILLARD indique examiner avec attention la possibilité d'exclure les EnR de ces zones. Ce principe doit être confirmé. Aucun engagement ne peut être pris ce jour, cette question étant plus large que le périmètre du ministère de la Transition écologique. Le comité sera informé dès que la décision aura été prise d'ici quelques semaines.

Nadine LAUVERJAT (Génération futures) compte sur le Ministère pour rendre obligatoire la mise en œuvre de mesures alternatives aux néonicotinoïdes, et demande l'interdiction des substances candidates à la substitution les plus préoccupantes.

Bérangère COUILLARD souligne qu'un décret a été pris pour garantir l'encadrement systématique de l'usage des produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000. Elle fait confiance aux préfets pour appliquer ce dispositif. La gestion et la gouvernance des sites seront confiées aux régions. Si nécessaire, l'Etat interviendra via des mesures réglementaires.

L'usage de néonicotinoïdes a été autorisé par dérogation à la suite d'une prolifération de pucerons dans les cultures betteravières. Néanmoins, 90 % des usages restent totalement interdits. Le Conseil de Surveillance chargé d'examiner les alternatives s'est réuni sept fois depuis sa création. Le MTECT a accordé 7 millions d'euros au programme de recherche public-privé. Un PNA en faveur des insectes pollinisateurs a été lancé pour la période 2021-2026. Bérangère COUILLARD a bon espoir d'identifier des alternatives pour que les néonicotinoïdes soient de nouveau totalement interdits dès 2024.

Vincent RAYNAUD (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) demande si les engagements pour la croissance verte seront renouvelés.

Bérangère COUILLARD précise que cet outil doit s'accompagner d'autres mesures. La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) Bâtiment entrera en vigueur en janvier 2023. Le MTECT accompagne les filières industrielles engagées dans la décarbonation et l'émergence d'une économie circulaire.

Bertrand GALTIER ajoute que Pascal FEREY (Chambres d'agriculture de France) s'interroge sur le calendrier de mise en place de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), ainsi que la concertation locale.

Michel DELMAS (Réserves naturelles de France) sollicite des précisions sur le développement de l'outil réserves naturelles et la pérennité des financements. L'animation doit être renforcée.

Bérangère COUILLARD veillera à ce que les moyens humains et financiers répondent aux enjeux. Aux 60 millions d'euros du Plan France Relance alloués aux aires protégées s'ajouteront les mesures du Fonds vert. Le Gouvernement a souhaité renforcer les moyens financiers des réserves naturelles nationales (+5 millions d'euros) ainsi que les moyens humains des parcs nationaux et du Conservatoire du littoral. Le modèle de financement des aires protégées doit garantir une visibilité de long terme aux gestionnaires.

Jean-Alain DIVANAC'H (FNSEA) demande si le CNB constituera un groupe miroir pour la déclinaison des actions de restauration de la nature décidées par l'UE. Les agriculteurs ont besoin de visibilité.

Bérangère COUILLARD précise que la Commission européenne vise la restauration de 20 % du territoire européen d'ici 2030. Elle tiendra le CNB informé de l'avancée du projet de règlement. La commission spécialisée Stratégie ou le groupe permanent de veille et d'échange sur l'Europe et l'international pourraient accompagner ces travaux.

Michel DELMAS s'enquiert de la déclinaison régionale de la SNB et des chantiers d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles.

Bérangère COUILLARD répond que les régions sont des acteurs incontournables de la réussite de la déclinaison des mesures dans les territoires. La SNB peut être envisagée comme une boîte à outils complémentaire aux SRB. Les discussions sur le Fonds vert seront l'occasion de rapprocher CNB et CRB.

Pascale JOANNOT (représentante de la Nouvelle Calédonie) fait savoir qu'un avant-projet de loi de pays a été voté par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie le 23 novembre en vue d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources profondes de la zone

économique exclusive (ZEE) pour une période de 10 ans. Ce moratoire a vocation à retenir des méthodes non invasives et destinées à l'amélioration des connaissances.

Bérangère COUILLARD assure Pascale Joannot de sa volonté de travailler avec le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie sur ce sujet.

Sylvain BOUCHERAND (CCI France) s'enquiert des modalités de mobilisation des entreprises pour la COP15 et d'accompagnement des PME dans le cadre de la déclinaison de la SNB.

Bérangère COUILLARD souligne que les grandes entreprises et start-ups se sont fortement mobilisées dans la COP15. Le Ministère accompagnera les secteurs dans la déclinaison des mesures, en lien avec Olivia GREGOIRE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

## **2. Election du bureau du CNB**

### **2-1 Election des membres du bureau**

Bertrand GALTIER dénombre 78 votants, dont 71 en visioconférence ou en présentiel et 7 ayant donné pouvoir. Il invite les 7 candidats à s'exprimer.

Dominique GODEFROY (ANEL) s'attache à la défense des territoires et la protection de la biodiversité. Par sa formation scientifique et son engagement d'élu, il portera la vision des élus du littoral et s'attachera à répondre aux enjeux sociétaux, démographiques, économiques et écologiques des territoires.

Valérie NOUVEL (Départements de France) estime que la diversité des points de vue est un gage de réussite pour le CNB. En tant que gestionnaire des espaces du Conservatoire du littoral et des ENS, elle est amenée à piloter des comités de gestion représentant une grande diversité d'acteurs. L'environnement constitue la colonne vertébrale de son parcours professionnel et d'élu.

Jean-Alain DIVANAC'H (FNSEA) indique être amené à côtoyer les points de vue d'agriculteurs de toutes les régions. Vivant la nature au quotidien, il souhaite apporter son point de vue d'acteur économique et entraîner l'agriculture française dans la recherche d'un nouvel équilibre avec la biodiversité.

Olivier SUTTERLIN (MEDEF), membre sortant, précise avoir veillé à l'efficacité des travaux du Bureau. Il croit profondément à l'importance de croiser les regards et de faire œuvre d'intelligence collective.

Jean-David ABEL (Association Mountain Wilderness France), membre sortant, déclare avoir travaillé à l'élaboration de méthodes nouvelles sur les travaux relatifs à la SNAP, ainsi que de recommandations sur le financement et la gestion des aires protégées ; le projet de décret sur les ZPF et le projet de loi sur l'accélération des EnR. Il veillera à ce que le CNB soit mieux écouté et intervienne en amont.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et Biodiversité), membre sortant, souhaite faire du CNB une instance de vrai dialogue, et travailler à l'articulation entre local et national en tirant parti de la diversité des positions des membres.

Dominique RICHARD, ex-responsable du Centre thématique européen sur la diversité biologique, membre sortante, s'est toujours attachée à la production et la mise à disposition de la connaissance au service des politiques publiques. Motivée par la juxtaposition des points de vue, elle estime que son expérience européenne peut constituer une valeur ajoutée.

Paul MEYER précise que le Président de l'UNAM a déposé sa candidature tardivement.  
Bertrand GALTIER indique ne pas avoir reçu sa candidature.

Résultat final du vote (post réunion) : 88 votants sont dénombrés et 2 abstentions.

Au terme du vote électronique, sont élus membres du Bureau :

- Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (68 voix) ;
- Dominique GODEFROY (68 voix) ;
- Dominique RICHARD (68 voix) ;
- Jean-David ABEL (67 voix) ;
- Valérie NOUVEL (67 voix) ;
- Olivier SUTTERLIN (63 voix) ;
- Jean-Alain DIVANAC'H (58 voix).

## **2-2 Election des copilotes de la Commission spécialisée « Stratégies »**

Bertrand GALTIER dénombre 3 candidats., Pascal FERREY (Chambres d'agriculture de France) n'a pu se rendre disponible. François RIEUSSEC, président de l'Union nationale des aménageurs, est représenté par son suppléant Paul Meyer. Le troisième candidat est Olivier SUTTERLIN.

Olivier SUTTERLIN retire sa candidature, puisqu'il a été élu membre du Bureau. Il regrette que les candidatures ne soient pas plus diversifiées.

Bertrand GALTIER propose que les candidats se présentent :

Paul MEYER (UNAM) présente la candidature de François RIEUSSEC, indisponible ce jour, précisant que ce dernier est engagé dans l'aménagement depuis de nombreuses années, et pilote la transition d'une profession qui a pleinement intégré les enjeux de biodiversité et de sobriété foncière.

Bertrand GALTIER donne lecture de la lettre de candidature de Pascal FERREY (Chambres d'agriculture de France).

Plusieurs sujets sont soulevés pendant le vote électronique :

- Plusieurs membres suggèrent de reporter l'élection pour permettre une plus grande diversité de membres candidats ;
- Paul MEYER (UNAM) se déclare favorable au report de l'élection pour assurer la parité et une plus grande diversité des représentations ;
- Dominique GODEFROY (ANEL) et Claude BOUTRON (Fédération des conservatoires botaniques nationaux) s'opposent à la modification des règles en cours de vote ;
- Valérie NOUVEL (Assemblée des départements de France) suggère de lancer les travaux et désigner les copilotes ultérieurement.
- Marie-Odile GRANDCHAMP (Société nationale de protection de la nature) indique qu'elle ne prend pas part au vote.

Bertrand GALTIER répond que le règlement intérieur sera appliqué à la lettre.

Bertrand GALTIER déclare le vote clos.

Suite au vote électronique, 41 votes se sont exprimés. Le quorum n'est donc pas atteint, conformément à l'article 12 du Règlement intérieur (« *Si le quorum n'est pas atteint, le président convoque à nouveau le comité pour les points soumis à délibération dans un délai de trois semaines et délibère valablement sans condition de quorum, ou fait procéder à un vote électronique selon les modalités prévues à l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial* »), un nouveau vote électronique sera organisé, sans condition de quorum.

### **3. Présentation du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, « Fonds vert » - Information et discussion**

Brice HUET, Adjoint à la directrice générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature du MTECT, explique que le Fonds vert comporte trois axes :

- la performance environnementale ;
- l'adaptation des territoires au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Ce fonds de 2 milliards d'euros sera porté par un nouveau programme 380. Entièrement déconcentré, il sera à la main des préfets et à destination majoritairement des collectivités. 14 mesures ont été définies, incluant l'appui à l'ingénierie. Dotée de 150 millions d'euros, la mesure d'accompagnement de la SNB 2030 comporte 4 volets : mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées, protection des espèces, réduction des pressions et restauration écologique.

Brice HUET invite les membres du CNB à promouvoir l'utilisation du Fonds vert.

Rémi LE BESQ (CFDT) craint que les moyens humains des agences de l'eau ne soient pas suffisants pour garantir l'utilisation des crédits.

Claude BOUTRON (Fédération des conservatoires botaniques nationaux) invite M. HUET à expliciter la notion de crédits de paiement.

Jean-Sébastien SAUVOUREL (Villes de France) s'enquiert de la clé de répartition du Fonds vert et des modalités de sélection des projets.

Loïc MARION (CNPN) souligne que la rénovation de friches agricoles peut être dommageable à la biodiversité.

Brice HUET explique que les autorisations d'engagement s'élèvent à 2 milliards d'euros. Les 500 millions d'euros de crédits de paiement correspondent à la première tranche, pour 2023. Plusieurs mesures seront instruites directement dans les DDTM. D'autres mesures seront instruites sous l'égide du préfet de région par les agences de l'eau et l'ADEME (biodiversité, friches polluées, valorisation des biodéchets). Les préfets de région seront chargés de répartir les montants. En ce qui concerne les friches agricoles, il convient de se référer à la définition du Plan de Relance.

Loïc MARION demande si les services préfectoraux seront accompagnés par les DREAL, qui ont une compétence biodiversité.

Paul MEYER (UNAM) s'enquiert de l'articulation entre le fonds friches et le fonds de renaturation des villes. Il souhaite savoir pourquoi l'attention est centrée sur les villes.

Jean-François LESIGNE (CILB) demande si les ARB seront impliquées dans la démarche.

Un intervenant s'interroge sur l'opportunité de développer les espaces verts dans les villes et demande si les CRB seront chargés de contrôler l'affectation des fonds. Il faudra garantir la cohérence des actions au niveau national.

Pascale JOANNOT (représentante de la Nouvelle Calédonie) demande si les collectivités du Pacifique, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont éligibles au Fonds vert.

Olivier BLANC (Réseau Frêne) souhaite savoir si ce fonds comporte un volet Education à l'environnement.

Marie-Odile GRANDCHAMP (Société nationale de protection de la nature) sollicite des précisions sur le recyclage des friches et demande si la désimperméabilisation des sols a été prise en compte.

Rémi LE BESQ demande quelle est la source du Fonds vert.

Brice HUET explique que ces 2 milliards d'euros sont des mesures nouvelles issues du budget général de l'Etat. Après 20 ans de baisse, le budget du Ministère se stabilise. Pour chaque mesure, un pilote sera désigné. Les préfets valideront les interventions avec l'aide des DREAL. Celles-ci interviendront tout au long de l'instruction parmi un collectif d'acteurs.

L'enveloppe de recyclage des friches et le fonds de renaturation des villes sont complémentaires. L'objectif est d'accroître la désirabilité des villes tout en luttant contre le réchauffement climatique.

Les instances existantes seront consultées le plus possible, sans pour autant devenir des instances de validation. Les services instruiront les dossiers le plus rapidement possible en fonction des priorités.

Toutes les mesures incluses dans le Fonds sont cohérentes. Une réponse sera apportée au niveau national, dans un second temps, pour assurer la continuité des trames. Le Gouvernement fait confiance aux territoires pour équilibrer les efforts. Toutes les collectivités, y compris l'Outre-mer, ont accès au Fonds vert. Des opérations d'investissement liées à l'éducation à l'environnement pourront être financées. En tant que partenaires de premier plan, les ARB porteront la parole du Fonds vert.

Les formulaires seront ouverts courant janvier. Il appartiendra à chaque préfet de relever le guichet à la date qu'il aura fixée.

Coralie PRADEL (Fédération des conservatoires botaniques nationaux) s'enquiert de l'articulation des mesures de protection des espèces avec les PNA (plans nationaux d'action), et du taux d'intervention.

Pierre-Édouard GUILLAIN (DEB) précise que les mesures des PNA ne sont pas remises en cause.

Brice HUET indique que le niveau d'intervention des collectivités est fixé à 80 % par décret. Pour les autres structures, l'arbitrage sera fait localement.

Paul MEYER invite le Ministère à mieux distinguer renaturation et déminéralisation des espaces urbains.

Bertrand GALTIER interrogera la DGALN sur ce point.

#### **4. Conclusion**

Bertrand GALTIER remercie enfin les membres de leur participation.

La séance est levée.